



3 rue du Clos Pascal
25190 SAINT-HIPPOLYTE
Tél. : 03 81 37 02 78
Mail : contact@doubsdessoubre.fr
<https://doubsdessoubre.fr/>
SIRET 200 094 852 00015

EPAGE DOUBS DESSOUBRE

PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL du 03 Mars 2026

Salle du Vallon – Communauté de communes Pays de Sancey Belleherbe – 19h

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 03 MARS, à 19h00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sancey, Salle du Vallon, sous la présidence de Monsieur CUCHEROUSET François.

Présents :

Titulaires : Jean-Pierre VERMOT, Alain COURANT, François CUCHEROUSET, Michel DEVILLERS, Jean-Claude JOLY, Jérôme RENAUD, Boris LOICHOT, Dominique BERNARD, Anthony MERIQUE, Raphaël PEQUIGNOT, Michel BERNARDOT, Christian METHOT, Thierry VERNIER, Claude DALLAVALLE.

Suppléants :

Absents excusés : Pascal DUFFNER, Gilles ROBERT

Absents non excusés : Damien CARTIER, Daniel PRIEUR, Yves Marie PARENT, Denis LEROUX

Procurations : Pascal DUFFNER à Jean Pierre VERMOT

Gilles ROBERT à Jérôme RENAUD

Secrétaire : J-Claude JOLY

11 délégués EPCI présents et 2 procurations : 13 voix

3 délégués CD25 présents : 12 voix

Ordre du jour

1. Adoption du CFU 2025
2. Affectation du résultat 2025
3. Vote du BP 2026
4. Programme d'actions 2026
5. Délibération générale demande de subvention
6. Informations diverses

Le président demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Remboursement de frais à M. Anthony GUINCHARD ;
- Mandat au CDG 25 pour convention de participation Prévoyance ;
- Frais de géomètre et cession terrain.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. Jean Claude JOLY est désigné secrétaire de séance.

1. Adoption du CFU 2025

Le CFU est présenté en annexe.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, qui regroupe le Compte administratif et le Compte de gestion permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Considérant que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant les éléments susvisés :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées	768 864.27 €	1 246 167.92 €	2 015 032.19 €
Restes à réaliser	160 000 €	0.00 €	160000 €
Dépenses réalisées	1 517 314.14 €	1 004 813 .11 €	2 522 127.25€
Restes à réaliser (RAR)	149 524.00 €	0.00 €	149 524.00 €
Résultat de l'exercice	-748 449.87 €	241 354.81 €	-507 095.06 €
Résultats antérieurs reportés	214 514.07 €	710 080.39 €	924 594.46 €
Excédent/Déficit	-533 935.80 €	951 435.20 €	417 499.40 €
Solde RAR	10 476 €	0.00 €	10 476 €
Résultat cumulé	-523 459.80 €	951 435.20 €	427 975.40 €

Monsieur le Président propose de passer au vote du Compte Financier Unique 2025 et quitte la salle afin de ne pas y prendre part.

Monsieur Christian METHOT, 1^{er} Vice-Président, soumet au vote le CFU 2025 du budget principal de l'EPAGE Doubs Dessoubre,

Après présentation du CFU 2025, **le Comité syndical**, après avoir délibéré :

- **Approuve** le CFU du budget général ;
- **Charge** le Président de signer les pièces afférentes.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

2. Affectation du résultat

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025,

Considérant les opérations régulières,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section).

Le Comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2025	241 354 .81 €
Résultats antérieurs reportés	710 080.39 €
Résultat à affecter	951 435.20 €

Résultat d'investissement au 31/12/2025	-748 449.87 €
---	---------------

Résultat antérieur reportés	214 514.07 €
Besoin de financement D 001	533 935.80 €

Solde des Restes à réaliser	10 476.00 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	523 459.80 €
Affectation en fonctionnement R 002	427 975.40 €

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

3. Vote du Budget primitif 2026

Le Budget primitif 2026 est joint en annexe.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** la fongibilité des crédits, à savoir la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **Approuve** le Budget Primitif 2026, tel que présenté en annexe.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

4. Programme d'actions 2026

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** les opérations inscrites au budget primitif qui constituent le programme d'actions de l'EPAGE pour l'année 2026 ci-dessous :

Etude reprises travaux Vermondans	40 000 €
Etude AVPD, PRO, DLE, MOE Engoulot	60 000 €
Etude complémentaire Engoulot (topo/bathymétrie)	4 000 €
MOE et travaux Engoulot	300 000 €
Suivi N+6 Travaux Neuf-Gouffre et Fleurey	26 000 €
Etude AVPD PRO DLE restauration morphologique Audeux	40 000 €
Suivis pré-post travaux Audeux	15 000 €
MOE et travaux Audeux + géotechnique	370 000 €
Etude AVPD restauration morphologique Ruisseaux de Sancey	25 000 €
Concertation Ruisseaux de Sancey	10 000 €
Collaboration CIA 25-90 Ruisseaux de Sancey	5 000 €
Etude Cusancin Lot 1 - AVPS restauration morphologique Cusancin	70 000 €
Etude Cusancin - Appropriation AVPS/AVPD/PROD/DLE	120 000 €

Etude AVP PRO DLE seuil du Theusseret	120 000 €
DLE, photomontage, MOE Moulin du Plain	40 000 €
Travaux Moulin du Plain + géotechnique	510 000 €
Démarrage étude AVP Seuil de la Rasse	40 000 €
Etudes AVPD, PRO, DLE , MOE Glère-Brémontcourt	70 000 €
Travaux remise à ciel ouvert Brémontcourt	350 000 €
AVP PRO travaux Réhabilitation tourbières Belles Seignes	50 000 €
AVPD PRO DLE MOE travaux restauration ruisseau du Narbief	80 000 €
Démarrage travaux réhabilitation tourbières Belles Seignes	100 000 €
Travaux espèces exotiques envahissantes	30 000 €
Etude PGSMH Etude Pierrefontaine-les-Varans	35 500 €
Etude PGSMH Etude Montjoie-le-Château	50 000 €
Travaux PGSMH Indevillers	30 000 €
Acquisitions terrains	15 000 €
Opération replantage de haies, ripisylve, protection rivières	30 000 €
Etudes Ressources Karstiques Majeures	128 000 €
Etudes forages RKM + géophysique	350 000 €
Etudes prospective changement climatique	60 000 €
Etude caractérisation trame turquoise	80 000 €

- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à ces opérations : marchés publics, devis, conventions, ...
- **Autorise** le Président à signer les demandes de subvention auprès des organismes financeurs : AERMC, Région Bourgogne Franche Comté, Feader, Etat, ...

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Zoom sur les principales actions de 2026 :

Travaux de restauration écologique au droit du seuil de l'Engoulot

L'étude pour l'effacement du seuil de l'Engoulot, le confortement de la berge érodée au niveau du seuil et les mesures d'accompagnement morphologiques du cours d'eau a démarré à l'automne 2025. La topographie et la géotechnique ont pris du retard en raison des crues de ce début d'année, le commencement de ces travaux dépend de ces études.

- ✓ AVPD rendu FIN MARS
- ✓ PRO rendu MAI puis dépôt DLE instruction JUIN/JUILLET
- ✓ Le recrutement des entreprises interviendra en juillet pour un démarrage du chantier en septembre, pour une durée estimée aujourd'hui à moins de 2 mois

Travaux de restauration écologique au droit du seuil du Moulin du Plain

Rappel historique :

- ✓ Démarrage de l'étude en décembre 2024
- ✓ Copil 2 et Cotech 1 en avril 2025 → Comblement du canal et création d'une marre ; Effacement du seuil correspondant à la largeur du Doubs amont & aval avec maintien d'une petite partie du barrage rive gauche ; Resserrement en rive gauche en enrochement et plantation de saules ; Diversification morphologique avec éléments du seuil effacé

- ✓ Cotech 2 en mai 2025 ☐ Etude de l'érosion régressive : une partie du radier amont remobilisé
- ✓ Réunion dans les locaux du Département du Doubs en juin 2025 : nouvelle feuille de route
- ✓ Septembre 2025 : rendu nouveau projet (1,7 M€) rejeté par toutes les parties > Nouvelle feuille de route reprenant le projet originel avec stabilisation radier + recharges sédimentaires + création d'habitats supplémentaires
- ✓ Début novembre 2025 : COTECH rendu nouveau PRO > Demande OFB pour un projet le moins interventionniste
- ✓ Le COPIL de rendu de la phase PRO s'est tenu le 29 janvier 2026 au Moulin du Plain, et le dossier loi sur l'eau sera déposé mi-mars.
- ✓ Le recrutement de l'entreprise de travaux interviendra donc en avril/mai 2026 pour un démarrage des travaux à l'été 2026.

Travaux de restauration morphologique et des fonctionnalités de l'Audeux

- Remise du cours d'eau dans son talweg au niveau du lit de Leugney (Bremondans) sur 450 ml. Dans ce secteur, le cours d'eau a été rectifié et le lit déplacé.

Cela a certainement été effectué lors de l'aménagement d'un moulin qui se trouvait historiquement à cet endroit. Le tracé de l'ancien lit, observable sur les cartes historiques, est encore visible. Replacer le lit de l'Audeux dans le talweg permet notamment de reconnecter le cours d'eau à sa nappe d'accompagnement et de reconnecter les milieux humides riverains. Le linéaire du nouveau lit est d'environ 450 mètres, il faudra en outre prévoir le comblement de l'ancien lit.

- Aménagement d'abreuvoirs et de plantations en amont du bourg d'Orsans sur 450 ml.

Considérant le contexte faunistique avec la présence de l'écrevisse à pattes blanches, bien présente sur le cours d'eau, il est proposé de totalement déconnecter le bétail de la rivière via :

- ✓ L'installation de pompes à nez, au nombre de trois en première approche ;
- ✓ La reprise en état des berges par matériaux sains d'apport : Remblaiement en terre végétale ; Ensemencement et plantations d'arbustes ; Protection via une clôture provisoire le temps que les matériaux se stabilisent : environ un an ;
- ✓ Le renforcement des clôtures sur les deux secteurs concernés : nombre de fils à acter avec l'exploitant.

- Effacement de 5 seuils à Bremondans sur 450 ml

L'opération consistera en des petits aménagements qui permettront « d'assainir » la rivière, à savoir en retirer les éléments artificiels (poteaux EDF, etc.), tout en gardant les parties naturelles du tuf.

Étant donné la présence de l'écrevisse à pattes blanches sur le secteur, indicateur d'un bon état du milieu, le premier objectif de l'opération sera de limiter les incidences en phase chantier.

- Diversification du lit mineur à Bremondans sur 700ml

Les objectifs de restauration proposés sont les suivants : Diversifier les habitats en luttant directement contre l'aspect rectiligne de l'Audeux sur ce linéaire ; Privilégier les aménagements ponctuels pour limiter les impacts sur le milieu ; Ne pas aggraver les inondations au droit des habitations riveraines ; Conserver les usages et activités en place.

Étant donné la présence de l'écrevisse à pattes blanches sur le secteur, indicateur d'un bon état du milieu, le premier objectif de l'opération sera de limiter les incidences en phase chantier.

Travaux de remise à ciel ouvert du ruisseau de Brémencourt en traversée de village

- ✓ AVPD rendu en COPIL début février
- ✓ Réunion publique 24 février
- ✓ Investigations complémentaires en janvier/février (réseaux, géotechnique, etc.)
- ✓ Le PRO sera rendu courant mars

- ✓ Le dossier loi sur l'eau sera déposé dans la lignée et instruit en mai/juin

Le recrutement de l'entreprise interviendra en juillet pour un démarrage du chantier en septembre, pour une durée estimée aujourd'hui à 2 mois. Les études topographiques et géotechniques seront faites prochainement et les travaux dépendent de celles-ci.

5. Délibération générale demande de subvention

En prévision du dépôt des dossiers de demandes d'aides, et en vue de prévoir toutes demandes de subventions aux organismes partenaires, **le Comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Acte** le fait de solliciter des aides auprès du FEDER, FEADER, Conseil départemental du Doubs, Conseil régional Bourgogne Franche comté, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, PNR du Doubs Horloger, Commissariat de massif et tous autres organismes financeurs.
- **Autorise** M. le Président à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des actions et des demandes de subventions correspondantes.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

6. Remboursement de Frais

Lors du décès de M. Dominique MESNIER, Vice-président de l'EPAGE, une fleur et une carte ont été adressées à sa famille, M. Anthony GUINCHARD a payé cette fleur pour un montant de 80.85 €.

Par ailleurs depuis la fermeture annoncée du supermarché Colruyt à Saint Hippolyte, nous n'avons plus de compte client qui permet le paiement différé par virement, aussi M. Anthony GUINCHARD a effectué des achats de fournitures pour l'EPAGE avec sa carte personnelle pour un montant de 100.36€

Le Comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Demande** que les avances de frais supportés par le Directeur, M. Anthony GUINCHARD, lui soient remboursées soit 181.21 €.
- **Dit** que les crédits sont ouverts au budget
- **Charge** M. le Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

7. Mandat au CDG pour le contrat prévoyance

Le Contrat Protection sociale prévoyance arrive à échéance au 31/12/2026. Il s'agit d'un contrat groupe proposé par la CDG.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) a décidé de mener, pour

le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1er janvier 2027 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « prévoyance » .

Considérant

- l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire ;
- l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion de telles conventions au CDG 25 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical** :

- **souhaite** s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».
- **mandate** le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;
- **s'engage** à communiquer au CDG25 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée ;
- **prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

8. Délibération Arpentage et cession de terrain à Bremondans

Dans le cadre du reméandrement de l'Audeux sur environ 450 mètres dans la parcelle propriété de M. Fabrice JEUNE à Bremondans, le cours d'eau actuel sera comblé.

Le fond du cours d'eau, non domanial et qui fait limite de propriété et qui sera comblé au moment des travaux, est pour moitié propriété de chacun des propriétaires riverains (M. JEUNE et M. BRISEBARD).

M. JEUNE, pour s'engager dans le projet, souhaite la récupération du terrain de M. BRISEABRD (600 m2) après travaux de comblement, en ce qu'il perdra en sus la surface reméandree.

M. BRISEBARD consent à la cession du terrain à sa valeur vénale.

Une délibération validant ce principe est demandée par l'AERMC pour un financement à 70% (complété ultérieurement de 10% d'aides FEDER), en précisant que cette opération comprendra l'arpentage, le prix d'acquisition du terrain et le passage devant notaire pour cession à M. JEUNE (coût estimatif total à la charge de l'EPAGE : 3 000 € TTC dont 600 € RAC).

Le Comité syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'intervention d'un géomètre pour l'arpentage de la partie du cours d'eau de l'Audeux qui sera comblée lors des travaux sur les parcelles ZC 49 propriété de M. Pierre BRISEBARD et ZC10 propriété de M. Fabrice JEUNE ;
- **Valide** la vente du terrain de M. BRISEBARD Pierre à M. JEUNE Fabrice, et représentant 600m² environ en référence à un prix de vente de 3000€ l'hectare ;

- **Prend** en charge les frais de géomètre, le montant de la vente du terrain et les frais d'acte notarié ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

9. Informations diverses

Mardi 12 mai 2026 - COMITE SYNDICAL EPAGE Doubs Dessoubre : suite aux élections municipales des 15 et 22 mars prochain, à l'installation des nouveaux conseils communautaires puis à la désignation des délégués à l'EPAGE Doubs Dessoubre, il est proposé au Comité syndical de fixer une date de réunion du 1^{er} Conseil syndical de l'EPAGE en mai prochain.

La date limite du 22 mai est fixée pour la constitution des comités syndicaux

Pour un comité syndical au 12 mai, la date limite de convocation est le 05 mai, date à laquelle tous les délégués devront donc avoir été désignés dans les EPCIs

Après échange avec les EPCIs membres de l'EPAGE en ce qui concerne les dates auxquelles les délégués seront désignés dans chaque communauté de communes :

La date d'installation du comité syndical de l'EPAGE aura donc lieu le mardi 19 mai 2026 à 19h en salle du conseil de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe.

Mardi 16 et mercredi 17 juin à Lyon : Forum AERMC « Eau & Climat, la réponse des territoires », pour Partager les expériences et débattre entre élus, décideurs économiques des secteurs industriels, tertiaires et agricoles, gestionnaires, aménageurs, scientifiques, représentants des services de l'Etat, associations & Découvrir des solutions d'adaptation au changement climatique en fonction des vulnérabilités des territoires

M. le Président termine son mandat et ne se présentera pas aux prochaines élections. Il remercie chaleureusement les élus de l'EPAGE pour leur participation aux réunions et leur investissement dans les missions de l'EPAGE. Il remercie également les agents pour leur professionnalisme et le travail accompli.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 20h30.